

£80,000 donnés aux commissions des chemins à barrières de Montréal et de Québec; l'emprunt à propos de l'incendie de Québec, £82,000; le chemin de fer du Saint-Laurent à l'Atlantique, £486,000; fonds municipal consolidé, Bas-Canada, £214,000; Grand-Tronc, de Coteau Landing à Montréal, £954,000; pro rata du Bas-Canada pour paiement des débetures, £36,000;—total, £2,182,000.

M. Rose ajoute qu'il reste dans le Bas-Canada 134,000,000 acres de terre à livrer à l'immigration; tandis que le Haut-Canada n'en a plus que 57,000,000. Il faut donc espérer qu'avant peu l'équilibre sera rétabli entre les populations des deux provinces. Il termine en félicitant les protestants du Haut-Canada qui maudissent le papisme, et les catholiques du Bas-Canada qui daignent le protestantisme.

L'hon. M. Cauchon—se déclare contre l'abolition des lois sur l'usure; donne un coup de patte à M. Sidney Smith; se prononce en faveur du chemin de fer international, mais voudrait qu'il allât aboutir à Whitehaven et non à Halifax; espère que le gouvernement mettra fin au désordre immoral qui règne dans toute l'administration des travaux publics et proteste contre la réforme électorale.

M. Langevin—croit que l'opinion relativement aux lois sur l'usure est partagée dans le Bas-Canada. Il se déclare généralement partisan des droits *ad valorem*; aime à croire que le gouvernement prendra des mesures pour favoriser la colonisation, car il est d'opinion que les Bas-Canadiens n'émigreraient pas, s'ils pouvaient gagner soit en travaillant la terre, soit dans les fabriques, autant qu'aux Etats-Unis. Il est fâché de voir dans le gouvernement un directeur de la compagnie du Grand-Tronc. Quant à la représentation basée sur la population, il dit que les Bas-Canadiens n'en voulurent pas en 1849, alors que la réforme eût été en leur faveur, tandis que grand nombre de Haut-Canadiens, M. Notman entr'autres, qui la demandent aujourd'hui, n'en voulurent pas non plus en 1849, parce qu'elle eût été à leur désavantage.

M. Notman—se pose comme l'ami de M. Spence, l'ancien ministre des Postes et déclare que s'il s'est fait élire à sa place, c'est parce qu'il avait trahi le parti de la réforme.

L'hon. M. Allyn—s'étonne d'entendre un homme en traiter un autre de traître et d'ami, en même temps. Il fait l'éloge de M. Spence, qu'il montre comme déchargé de bien des préjugés, et c'est précisément parce qu'il n'était pas anti-catholique qu'il a été vaincu par M. Notman. Quant à lui, en sa qualité de catholique, il proteste contre l'association de la politique et de la religion. La voie du politique n'est pas celle du prêtre; et autant que possible, il faudrait maintenir la religion en dehors des haines de la politique. Il est vrai que le christianisme, enseignant une philosophie plus élevée que les autres, est la base de la vraie liberté sociale; mais aucune secte religieuse n'a fait beaucoup, soit pour la liberté religieuse, soit pour la liberté sociale. Les protestants ne pourraient pas défendre tous les actes des protestants et il en est de même des catholiques. Bien qu'il respecte les prêtres, il ne souffrirait pas qu'ils se mêlassent de politique, en ce qui le concernerait, et il croit devoir nier que ceux du Canada prennent part aux luttes électorales. Si un dévot est sincère, il peut respecter sa bigoterie; mais il méprise ceux qui voudraient se servir de la bigoterie des autres, comme d'un instrument. Il croit que les nations ont leurs maladies morales aussi bien que leurs maladies physiques et que la race saxonne est affectée, entr'autres, de la papiphobie; mais que ce mal passera, comme tant d'autres.

Dixième séance, mercredi, 10 mars, 1858.

Cette séance est consacrée entièrement aux débats sur l'adresse. M. le major Campbell, qui prend part à ces débats, fait remarquer que la Chambre dépense environ 500 louis par jour pendant la session, qu'on en est à la dixième séance et au quatorzième jour de la session, sans avoir fait autre chose que parler, les uns après les autres, sur un thème si usé que tout député qui prend part à ces débats, est obligé de répéter ce que quelqu'un de ses collègues vient de dire. M. Tu-cotte prend aussi la parole et fait une belle défense des Canadiens-Français qui, sur le champ de bataille, ont acquis le droit de se faire considérer comme les égaux des Grands-Bretons.

M. Bureau—prononce un discours qu'on trouvera à notre no. 10, page 43.

Onzième séance, jeudi, 11 mars.

Après quelques instants consacrés à des réclamations contre des pétitions électorales, la Chambre reprend en considération l'adresse au trône. Dans cette discussion, le *Globe* joue un grand rôle. Les députés se lèvent, les uns après les autres, pour répondre au *Globe*, admirer le *Globe*, critiquer le *Globe*, prouver que c'est un bon journal, que c'est un mauvais journal, qu'il fait du bien, qu'il fait du mal, que ses principes triompheront et qu'ils ne triompheront pas. Du *Globe*, on passe à son propriétaire, M. Georges Brown, député de Toronto. Les uns disent que c'est un grand homme; d'autres soutiennent que c'est simplement un homme grand. Ceux-ci sont ministériels, parce qu'ils ne veulent pas de M. Brown, et ceux-là sont dans l'opposition, parce qu'ils admirent cet homme. Que dira M. Brown? que fera-t-il? que ferait-il s'il était ministre? qu'arrivera-t-il s'il ne l'est jamais? Ne craint-on donc pas M. Brown qui.....? voudrait-on renverser le gouvernement au profit de M. Brown que.....? M. Dorion oserait-il faire un ministère avec M. Brown dont.....? D'autres s'écrient: Vous avez entendu ce que vous a dit M. Brown qui.....? Le député de Toronto vient de dire avec raison que.....? Je ne sais pas faire un discours comme le député de Toronto dont.....

Lorsqu'on a un peu de fierté nationale au cœur, on se sent mortifié en voyant les intérêts de toute une nation mis en balance avec les qualités d'un homme. Si les députés ministériels voulaient seulement laisser le *Globe* et M. Brown tranquilles, ils leur enlèveraient la moitié de cette puissance qui les effraie, et si les députés opposants consentaient à faire moins parade dans le *Globe*, ils feraient, sans doute, meilleure figure dans la Chambre.

Douzième séance, vendredi, 12 mars.

Après un très-long discours de M. Sicotte, la Chambre passe aux voix, relativement à l'amendement de M. Dorion en faveur du système des droits *ad valorem*, et se prononce contre cet amendement par une majorité de 78 voix contre 40, parmi lesquelles sont celles de MM. Bureau, Dorion, Hébert, Jobin, Laframboise, McGeo et Papineau.

L'amendement de M. Brown, en faveur de la réforme électorale, est rejeté par 86 voix contre 32.

Celui de M. J. S. Macdonald, contre l'Inspecteur des Finances est rejeté par 76 contre 40.

Celui de M. Mowat, relatif au territoire de la Baie d'Hudson n'obtient que 34 voix.

Le Chambre adopte, par conséquent, l'adresse telle qu'elle lui a été présentée et ainsi finissent ces débats si longs et si inutiles.

(Pour la séance 13e, 14e, etc., voir les Numéros 10, 11, 12, etc.)

HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

LE SOUSIGNÉ, reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet HOTEL D'UNE SI GRANDE REPUTATION et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lundi.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*, écrire franco.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.